



Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 13 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le département a connu la semaine dernière des conditions météorologiques qui ont entraîné de fortes perturbations dans les conditions de circulation. Nous demandons votre bienveillance au sujet de la régularisation des absences des collègues qui n'ont pas pu se rendre sur leur lieu de travail.

Pour le SNUDI-FO, toute prise de risque concernant les déplacements était à éviter.

Le SNUDI-FO se félicite que la circulaire relative au mouvement intradépartemental soit présentée en CAPD, ce qui permet un dialogue direct avec les organisations syndicales.

Dans un souci d'équité, nous demandons que la circulaire soit ensuite respectée par tous les collègues.

Concernant le mouvement intradépartemental, le SNUDI-FO tient à rappeler ses positions :

- abandon des postes à profil et attribution de tous les postes au barème ou sur condition de diplôme spécifique,
- abandon du vœu géographique obligatoire lors de la seconde phase du mouvement,
- possibilité pour tous les personnels obtenant un temps partiel de conserver leur poste, quel qu'il soit, ou de postuler, s'ils le souhaitent, sur tout type de poste.